



Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 22.06.2020 via skype

Présents : B. Brasseur, A. Despres, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, J.C. Hougardy, P. Hourez, T. Pierloot, D. Timmermans, M.C. Wauthy.

Excusés : K.D Convents, S. Moonen, I.Paquet, A. Praillet.

1. Le mot du Président

Je voudrais revenir sur le mot du président du 10.03.2020. En effet, je remerciais André, Jean-François et Maca à l'occasion de leur dernier CA et je souhaitais respect et fair-play pour les play-offs et play-downs.

Nous voilà plus de trois mois plus tard et nous pouvons nous rendre compte de la multitude des événements qui nous ont imposé de modifier nos prévisions et de prendre des décisions pas toujours faciles et en accord avec nos collègues de la V.H.V. Nous pouvons affirmer que nous avons réussi notre mission. Les clubs et les affiliés ont ainsi pu être informés rapidement de nos décisions et de l'organisation des compétitions 2020 - 2021.

Espérons que nous n'aurons plus à vivre ce type d'événements et ayons une pensée pour tous ceux qui ont été touchés directement ou indirectement par la pandémie.

Pour rappel, le tirage au sort des groupes qualificatifs pour le CE 2022 nous a attribué comme adversaires la France, la Serbie et la Grèce.

Ce vendredi soir, nous allons vivre une première dans l'histoire de la L.F.H. avec un AG virtuelle. Je formule le vœu que tout se déroule sans encombre.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 10.03.2020

J.C. Hougardy a transmis 3 remarques qui ont été débattues.

Moyennant les modifications suggérées, le P.V. du 10.03.2020 est approuvé.

3. Trésorerie

La situation budgétaire au 31.05.2020 a été transmise avec la convocation. Cette situation est peu parlante vu la situation sanitaire que nous avons connue. Certaines dépenses récurrentes ont été interrompues. Il apparaît qu'il nous faudra attendre la fin de l'année, voire le début de l'année prochaine, pour pouvoir évaluer valablement les conséquences financières de la pandémie.

Cela étant, conscients que les clubs pouvaient rencontrer certaines difficultés financières, un courrier leur a été adressé par rapport aux situations suivantes :

- Tenant compte de la décision de la V.H.V. (prise en A.G.) de ne plus payer la cotisation de solidarité à partir de l'année 2020, les factures adressées aux clubs à cet effet leur ont été remboursées par lettre de crédit ;
- La société Ethias, qui a été sollicitée pour obtenir un geste commercial pour les mois durant lesquels aucune activité de handball n'a pu être pratiquée, répondra à notre demande en fin d'année après évaluation ;
- Tenant compte des économies effectuées durant la période concernée (personnel en chômage temporaire, diminution des frais de gestion, de réunion ...) et qu'un tel geste n'aura aucune influence sur les subventions accordées par l'A.D.E.P.S., le C.A. marque son accord pour affecter la somme de 18.000 € à une aide exceptionnelle pour les clubs ayant payé des affiliations pour la saison en cours (au prorata du nombre d'affiliés comptabilisés par club au 31.12.19). En fonction de la situation financière en fin d'année civile, et tenant compte des informations obtenues de l'ADEPS concernant la subvention de fonctionnement qui sera accordée à la L.F.H. à partir de 2021, une évaluation sera faite afin de déterminer si une éventuelle nouvelle aide est possible.

J.C. Hougardy est d'avis que le mail envoyé aux clubs le 20.04 aurait dû être la conséquence d'une décision du C.A..

4. Secrétariat

* A.G. du 26.06.2020

- T. Pierloot ne pourra être présent ;

La réunion sera organisée via « zoom » et J. Vandenberg en sera le modérateur.

* Commission « transferts »

Si la commission devait se réunir le 14/08/2020 à 1930 h au siège de la L.F.H., le C.A. y serait représenté par J.L. Dessart, T. Pierloot et D. Timmermans.

*** Propositions de modification des règlements L.F.H.**

Toutes les propositions sont acceptées et concernant l'article 623 LFH, la préférence est donnée au document rédigé par H. Delmelle, B. Neuville et J. Vandeberg avec la variante suivante :

Pour la saison 2020/2021, au point 6. il sera question d'un « joueur âgé de plus de 22 ans » ... et au point 11. de « ... joueurs de plus de 20 ans mais moins de 22 ans ... » alors qu'à partir de la saison 2021/2022, au point 6. il sera question d'un « joueur âgé de plus de 20 ans »... et au point 11. de « ... joueurs de plus de 20 ans... »

La proposition de modification des sanctions reprises à l'annexe 4.3. point 6. du tableau des sanctions est acceptée également.

L'intention est toujours de revoir la composition des commissions de juridiction en y incluant des personnes expérimentées qui pourraient apporter un « plus » à nos bénévoles.

Nous n'avons pas eu de nouvelles informations de l'A.I.S.F. quant à une éventuelle commission d'appel commune à l'ensemble de fédérations.

5. Affaires techniques

*** Centre de formation**

Nous sommes dans le flou le plus total car nous n'avons aucune indication quant à une réouverture des installations en septembre. Nous suivons le dossier mais cela n'est pas sans poser problème aux parents de nos stagiaires et à ces derniers.

*** Sélection L.F.H. - Centre de perfectionnement**

Il n'y a plus eu d'activités depuis mars et nos techniciens s'emploient déjà à préparer la reprise de l'ensemble des activités en septembre.

*** Formations**

On ne peut que féliciter J. Vandeberg pour son initiative d'organiser 6 séances de formation de haut niveau par vidéo conférence. Pour certaines d'entre elles, nous avons eu plus de 100 inscrits. Merci aux orateurs qui nous ont tenus en haleine parfois pendant près de deux heures.

6. URBH

*** Réunion du CEP du 10.06.20 via skype**

A. Debrauwer a démissionné de ses fonctions de trésorier V.H.V. et U.R.B.H.

Les comptes 2019 sont déficitaires de 3.636 euros. Selon sa lecture des P.V. du C.E.P., et des engagements pris jusque fin 2019 par la V.H.V., J.L. Dessart pense qu'il appartient à celle-ci de couvrir ce déficit. J.F. Hannosset confirme cette lecture.

Pour 2020, suite à la suppression de la mesure 1 euro/mois, les comptes doivent être revus. On devrait y voir plus clair lors du CEP du 29.06.2020.

Des décisions importantes devront être prises par rapport au fonctionnement de la cellule MARCOM.

Dans le cadre des discussions relatives à la cotisation de solidarité, il avait été convenu que l'URBH rembourserait la L.F.H. sur une base de 5.000 €/an.

J.F. Hannosset déclare que sous sa présidence, la dette vis-à-vis de la L.F.H. sera remboursée en 5 voire en trois ans.

J.F. Hannosset regrette les lacunes de certains administrateurs en matière financière ce qui leur fait tirer des conclusions erronées sur l'état des finances U.R.B.H. En effet, il déclare que, suite à ses contrôles avec T. Mogal, également professionnel de la matière, le niveau des créances se situe réellement à hauteur de 105.000 euros (COIB, EHF, Loterie Nationale ...), ce qui lui permet d'affirmer que la situation n'est pas si délicate que d'aucuns l'affirment.

B. Brasseur confirme qu'il doit être tenu compte des engagements financiers de sociétés/institutions vis-à-vis de l'U.R.B.H.

J.L. Dessart rappelle que les administrateurs engagent leur propre responsabilités financières pour les dettes de l'a.s.b.l.

B. Brasseur évoque des assurances qui pourraient couvrir ce genre de risque.

J.F. Hannosset signale qu'il est occupé à auditer les comptes 2018 et 2019, sources de pertes, et déclare que pour 2020, un léger boni peut être envisagé.

Il remercie H. Delmelle pour le travail effectué.

Un système de procédure concernant les engagements financiers devrait être mis en place.

A cet égard, J.L. Dessart rappelle qu'il avait soumis un projet de note à destination de toutes les personnes susceptibles d'engager financièrement l'U.R.B.H dans laquelle l'aval du S.G U.R.B.H était nécessaire avant toute dépense. Ce projet devait être revu par les collègues de la V.H.V dans le cadre de la convention liant l'U.R.B.H à la V.H.V.

Pour B. Brasseur, il est nécessaire de se servir des expériences passées pour éviter que certaines situations ne se reproduisent.

J.C. Hougardy fait état de son expérience au niveau des sélections nationales et du fait qu'il a déjà proposé ses services.

T. Pierloot évoque la fonction de J. Stryckers au sein de MARCOM.

Face à certaines critiques émises, J.L. Dessart fait part du respect qu'il a pour P. Moons, qui a démontré un engagement sans faille et qui a obtenu plusieurs subventions à l'E.H.F., l'I.H.F. et au C.O.I.B.

J.F. Hannosset déclare qu'en tout état de cause, un système de contrôle des dépenses devra être mis en place.

C'est P. Boes, un administrateur de la V.H.V., qui assure actuellement et par intérim la fonction de S.G. à la V.H.V. Il assumera les mêmes fonctions pour l'U.R.B.H. à partir du 01.08.2020 et secondera J.F. Hannosset qui prendra également ses fonctions présidentielles à la même date.

La sélection M20 a été réinscrite au championnat d'Europe qui a été déplacé de juillet 2020 à janvier 2021. Cette décision s'imposait à nous au vu des aides reçues de la part du C.O.I.B., de l'E.H.F. et de l'I.H.F. Vu la situation financière de l'U.R.B.H., une priorité sera accordée aux sélections RW, M20 et M18. Les sélections M17 et M15 continueront de profiter des invitations de la F.F.H.B.

Le tournoi M20 à Liège a bien évidemment été annulé.

*** Feuille de match électronique**

Pour des raisons financières, le développement de la feuille de match électronique n'est plus une priorité pour la V.H.V. comme l'a confirmé B. Danhieux à J.L. Dessart.

*** Arbitrage**

Les arbitres concernés bénéficieront toujours du statut « travail temps libre » au minimum jusqu'au 31.12.20 en espérant qu'une nouvelle loi prolonge ce statut pour les « sportifs ».

Au niveau de la BENE-League, M. Kranzen a été nommé président d'un conseil de surveillance composé de trois personnes, dont J.F. Hannosset qui représentera l'U.R.B.H..

Prochaine réunion planifiée en présentiel le 29.06.2020.

7. Divers

*** Audit des clubs**

En 2011, J. Vandenberg avait rencontré tous les clubs de la L.F.H. pour une entrevue au cours de laquelle il avait fait connaître les offres de service de la ligue mais au cours de laquelle les responsables de clubs avaient pu faire part de leurs objectifs et de leurs besoins.

Le président a demandé à J. Vandenberg de relancer la démarche et de rencontrer à nouveau les dirigeants de clubs pour un mini audit sur les thèmes relevant de notre compétence (propagande, formation des cadres,...). B. Neuville, dans le cadre de sa préparation à sa prise de fonction, participera à l'une ou l'autre entrevue.

*** Visite médicale**

Suite à une demande du C.P.L. et tenant compte de la validité de 12 mois déterminée dans le décret concerné, il ne peut être répondu favorablement à la demande de prolongation de validité de la visite médicale.

*** Compétition M 18**

L'organisation des compétitions « jeunes » est de la compétence des comités provinciaux.

11 clubs ont répondu dans les délais dont Kraainem. Une grille à 12 équipes a été utilisée par le C.P.L. pour l'organisation de la compétition. Mont s/Marchienne a pris la 12^e place en s'inscrivant bien hors délai.

Trois clubs ont encore voulu s'inscrire par la suite (Ciney, Beauraing et WASH).

Le C.P.L. a sollicité l'avis de ses clubs concernant la possibilité d'organiser un championnat à deux poules (8 et 7) suivie d'une compétition regroupant les 4 meilleurs de chaque poule dans un groupe et les autres équipes dans un autre.

*** HC Mouloudia**

Le HC Mouloudia était en inactivité durant la saison écoulée. Il était question qu'il reprenne ses activités en 2020/2021 mais la pandémie en a décidé autrement.

Suite à la demande formulée via T. Pierloot, le statut de club en inactivité du HC Mouloudia est prolongé pour la saison 2020/2021.

Prochaine réunion, via skype, au mois d'août à une date à déterminer en fonction de la date de l'A.G. U.R.B.H.